



**FINANCES**

# **ACTION PUBLIQUE 2022** **DES RÉFORMES IMPOSÉES**

**Avec Action publique 2022, le ministre de l'action et des comptes publics s'inscrit dans une longue histoire de réformes imposées et mal menées : révision générale des politiques publiques (RGPP), réforme de l'administration territoriale de l'Etat (Réate), modernisation de l'action publique (MAP)...**

**La CFDT a demandé l'ouverture d'une consultation dès la publication du rapport du Comité Action Publique 2022. Elle l'a obtenu.**

Mais le Ministre refuse le dialogue avec les organisations syndicales sur le sens de l'action publique, les moyens du service public, les conditions de travail. En posant le préalable budgétaire, le gouvernement montre en réalité sa faible capacité à moderniser notre administration.

**La CFDT Finances a pourtant des propositions concrètes pour les agents !**

La CFDT Finances veut parler du travail et des difficultés rencontrées par les agents dans l'exercice de leurs missions. Elle souhaite leur intervention dans les prises de décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement du collectif de travail, aux outils, au rythme et à la charge de travail.

La CFDT Finances veut une mobilité choisie pour les agents. Elle ne veut pas d'une mobilité imposée par les restructurations et les regroupements de services.

La CFDT Finances veut aussi des garanties pour les agents. Elle revendique qu'aucun d'entre eux ne restent sur le carreau, suite à une restructuration ou une réorganisation de service. Cela s'est ainsi traduit par l'accord d'accompagnement social signé par la CFDT Douane en 2015.

Celui-ci permet notamment une garantie géographique de transfert en surnombre des douaniers dans une autre administration de Bercy.

La CFDT Finances ne veut pas d'un passage en force.

Elle ne se satisfait pas de la situation actuelle. Le ministre de l'action et des comptes publics doit prendre en compte l'inquiétude des personnels.

Il doit y répondre par un dialogue social loyal et responsable.

**Un dialogue social qui ne soit pas limité à un mois alors que les réformes doivent se décliner normalement jusqu'en 2022.**

## **RESPECTER LE DIALOGUE SOCIAL, C'EST RESPECTER LES AGENTS ET LEURS REPRÉSENTANTS SYNDICAUX !**



**FINANCES.CFDT.FR**



# MISSION ÉCONOMIQUE TROP D'ÉCONOMIES TUENT LA MISSION ÉCO

**Maîtriser les flux et soutenir nos entreprises, percevoir les droits et taxes, être garant du respect de la réglementation, accorder des facilités tout en assurant des contrôles réguliers. Voilà le sens de notre mission économique. Pourtant les multiples réformes ont fait naître une Douane à deux vitesses : celle qui accepte beaucoup (parfois trop !) et celle qui encadre strictement.**

## DÉSERTIFICATION DOUANIÈRE

Les réformes successives engendrent la **suppression de nombreuses structures douanières** et une sur-concentration de services. L'Auvergne est le parfait exemple de la désertification douanière : dans les prochains mois un seul bureau de Douane pour couvrir 4 départements et plus de 26 000 km<sup>2</sup> !

**Avec de tels schémas, il est évident qu'il sera impossible d'effectuer les contrôles nécessaires à la protection du citoyen et au prélèvement des différentes taxes.**

De même, comment notre ministère peut-il envisager un seul instant que la Douane sera en mesure de soutenir et conseiller les entreprises éloignées dans leurs opérations d'import-export avec des délais et distances de déplacements si longs ?!

## BREXIT ET RÉFORME DU CODE DE DOUANES DE L'UNION

**La CFDT a demandé un moratoire sur les fermetures des structures douanières dès l'annonce des réformes.**

L'administration demande aux agents en charge de la mission économique (le Service régional d'audits, la Cellule-conseil aux entreprises, le Pôle gestion des procédures...) de rassurer les opérateurs, de dire que la France sait parfaitement gérer ce type de situations. Elle utilise ainsi la méthode Coué et la politique de l'autruche dans l'unique but de dissimuler les problèmes majeurs qui surviennent : absence de contrôle physique, impossibilité pour certains bureaux déjà en sous-effectifs d'absorber les flux déclaratifs et autres demandes.

**Un tel manque d'anticipation et de préparation est alarmant lorsque l'on connaît les enjeux économiques, sociaux, sanitaires, sécuritaires, fiscaux à portée nationale...**

## MISE EN PLACE DES CENTRES D'EXPERTISE UNE FIN DES CONTRÔLES ANNONCÉE !

**La mise en place du Service grands comptes et des quatre centres d'expertise va entraîner une redistribution des cartes sur le terrain et fragiliser encore un peu plus les bureaux.**

Ces centres vont avoir à gérer entre 100 et 150 bureaux de présentation afin de solliciter des contrôles, ce qui est tout simplement irréalisable. Face à cela, les contrôles vont manifestement être uniquement demandés aux points d'entrée du territoire, c'est-à-dire les grands ports et aéroports sur la base d'un ciblage centralisé. Les contrôles seront donc moins nombreux et moins efficaces.

### Comment peut-on parler d'efficience et de sécurité ?

Et nous n'osons pas imaginer ce que sera le futur DCC (dédouanement centralisé communautaire)... Comment les bureaux de déclaration pourront solliciter des contrôles auprès de 300, 500, 1 000 bureaux de présentation répartis sur une vingtaine de pays ?

**SI VOUS PARTAGER NOTRE ANALYSE, REJOIGNEZ-NOUS.  
IL EST TEMPS DE CHANGER DE CAP !**

